



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.1036

OBJET : PLAN CAMPUS - MODIFICATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE DE SITE

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Martine FENESTRAZ à M. Maurice CHAZEAU, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESSE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Grands Projets Urbains

D.G.A.S Grands Projets Urbains

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : PLAN CAMPUS - MODIFICATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE DE SITE -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 8 mars 2010 nous avons approuvé la convention partenariale de site permettant la réalisation du " PLAN CAMPUS ".

Par lettre du 18 mai 2010 Monsieur le Préfet et Monsieur le Recteur demandaient aux différents partenaires une modification de forme de l'article 3 relatif aux engagements de l'Etat en indiquant qu'à leur avis il n'y avait pas lieu de modifier pour autant les décisions des assemblées délibérantes.

Toutefois, il apparaît prudent sur le plan juridique de redélibérer pour approuver ces modifications comme l'a d'ailleurs déjà fait la Communauté du Pays d'Aix.

Les modifications sont les suivantes :

Le texte initial de l'article 3, 2^{ème} paragraphe, était ainsi rédigé : **“ Cette dotation (de 500 M€) constitue un capital dont le placement produira des intérêts réservés au financement de la réalisation du volet Universitaire du projet pour un montant prévisionnel évalué à 220 M€ selon la clé de répartition de 57 % pour le quartier des Facultés à Aix-en-Provence et 43 % pour le Campus Luminy à Marseille ”.**

La nouvelle rédaction demandé par Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et Recherche est la suivante : **“ Cette dotation (de 500 M€) constitue un capital dont le placement produira des intérêts réservés au financement de la réalisation du volet Universitaire du projet. A ce stade, le PRES estime à 220 M€ le montant d'investissement prévisionnel susceptible d'être financé par cette dotation. La clé de répartition de ce financement retenue par le PRES est de 57 % pour le quartier des Facultés à Aix-en-Provence et de 43 % pour le site de Luminy à Marseille ”.**

Un dernier paragraphe est par ailleurs aussi ajouté à la rédaction de l'article 3 : **“ Enfin l'Etat rappelle les moyens engagés en faveur des Universités d'Aix-Marseille dans le CPER 2007-2013 pour les sites concernés**

par l'opération Campus, soit un total de 58,7 M€ se décomposant ainsi : Pour le quartier des Facultés à Aix-en-Provence 28,7 M€ issus du programme 150 et 22,5 M€ provenant du CNOUS-CROUS ; Pour Luminy à Marseille 7,5M€ ”.

Je vous propose, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **ADOPTER** ces modifications de l'article 3 telles que mentionnées dans l'exposé.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou le Conseiller Municipal délégué aux Universités à signer la convention modifiée ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

2010.1036 - PLAN CAMPUS - MODIFICATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE DE SITE

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**